



APRÈS LA 3^E - RENTRÉE 2017

onisep



Votre enfant va poursuivre ses études en

- 2^{de} générale et technologique,
- 2^{de} professionnelle,
- 1^{re} année de CAP

dans un établissement public, privé sous contrat de l'Education nationale ou de l'Enseignement agricole (hors MFR).

2 étapes importantes dans l'année :

- ➔ La construction d'un projet d'orientation et le dialogue avec les familles

Une fiche de dialogue pour l'orientation va vous permettre d'indiquer vos choix d'orientation au cours du 2^e puis 3^e trimestre et de bénéficier d'un échange avec l'établissement.

- ➔ Au troisième trimestre, la procédure d'affectation et d'inscription

Vous remplissez le dossier de candidature à l'entrée en 2^{de} générale et technologique, professionnelle ou 1^{re} année de CAP qui vous est remis par l'établissement de votre enfant. Vous pouvez y formuler vos vœux, classés par ordre de préférence.

1 vœu = 1 formation dans 1 établissement public, privé sous contrat ou agricole.

Attention

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un établissement privé, vous devez aussi obligatoirement, dès à présent, avoir un premier contact avec le responsable de l'établissement d'accueil.

du 23 mai au 16 juin 2017

Les vœux de votre enfant sont saisis par son établissement dans "AFFELNET". Pour une orientation vers la 2^{de} générale et technologique, le dernier vœu est obligatoirement un vœu de 2^{de} dans le lycée public de secteur.

le 30 juin 2017

L'établissement d'origine vous transmet la fiche de résultats de votre enfant.

du 30 juin au 7 juillet 2017

Vous prenez contact avec l'établissement dans lequel votre enfant a été admis afin de prendre connaissance des modalités d'inscription (télé-inscription, dossier).

Vous choisissez une autre modalité de formation

Les vœux "apprentissage" et "Maison familiale rurale" sont saisis à titre informatif, vous devez dès maintenant, contacter directement ces établissements (CFA, MFR).



APRÈS LA 3^E - RENTRÉE 2017

onisep



Votre enfant va poursuivre ses études en

- 2^{de} générale et technologique,
- 2^{de} professionnelle,
- 1^{re} année de CAP

dans un établissement public, privé sous contrat de l'Education nationale ou de l'Enseignement agricole (hors MFR).

2 étapes importantes dans l'année :

- ➔ La construction d'un projet d'orientation et le dialogue avec les familles

Une fiche de dialogue pour l'orientation va vous permettre d'indiquer vos choix d'orientation au cours du 2^e puis 3^e trimestre et de bénéficier d'un échange avec l'établissement.

- ➔ Au troisième trimestre, la procédure d'affectation et d'inscription

Vous remplissez le dossier de candidature à l'entrée en 2^{de} générale et technologique, professionnelle ou 1^{re} année de CAP qui vous est remis par l'établissement de votre enfant. Vous pouvez y formuler vos vœux, classés par ordre de préférence.

1 vœu = 1 formation dans 1 établissement public, privé sous contrat ou agricole.

Attention

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un établissement privé, vous devez aussi obligatoirement, dès à présent, avoir un premier contact avec le responsable de l'établissement d'accueil.

du 23 mai au 16 juin 2017

Les vœux de votre enfant sont saisis par son établissement dans "AFFELNET". Pour une orientation vers la 2^{de} générale et technologique, le dernier vœu est obligatoirement un vœu de 2^{de} dans le lycée public de secteur.

le 30 juin 2017

L'établissement d'origine vous transmet la fiche de résultats de votre enfant.

du 30 juin au 7 juillet 2017

Vous prenez contact avec l'établissement dans lequel votre enfant a été admis afin de prendre connaissance des modalités d'inscription (télé-inscription, dossier).

Vous choisissez une autre modalité de formation

Les vœux "apprentissage" et "Maison familiale rurale" sont saisis à titre informatif, vous devez dès maintenant, contacter directement ces établissements (CFA, MFR).



Source : SAIO - janvier 2017

Source : SAIO - janvier 2017

